



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

**projet de modification du plan d'aménagement particulier « Quartier Existant »,
présenté par le bureau d'urbanisme Isabelle Van Driessche
pour le compte de la Commune de Bertrange**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune de Bertrange pendant la **période du 05.09.2020 au 05.10.2020** inclusivement. Le même avis est publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LËTZEBUERGER JOURNAL et ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK en date du 5 septembre 2020 et sur le site internet communal www.bertrange.lu.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège échevinal de la Commune de Bertrange **avant le 06.10.2020**, à peine de forclusion.

Bertrange, le 5 septembre 2020

Frank COLABIANCHI
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire